

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente et unième session

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX
DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL**

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Introduction

1. Le Bureau de l'Inspecteur général soumet un rapport annuel au Comité permanent des programmes et des finances. Le présent rapport donne un aperçu des activités d'audit interne et d'enquête qu'il a menées pendant la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Mandat et stratégies du Bureau

2. Le Bureau de l'Inspecteur général a pour mandat de donner au Directeur général des garanties indépendantes et objectives et de lui fournir des études et des conseils systématiques, afin d'améliorer la conception, l'exécution et le déroulement des programmes et des projets de l'OIM et de leur apporter de la valeur ajoutée.

3. La mission, les pouvoirs et les responsabilités du Bureau sont énoncés dans la Charte du Bureau de l'Inspecteur général. Le Bureau contribue au contrôle, au sein de l'OIM, par ses fonctions d'audit interne et d'enquête. Au titre de sa mission d'assurance, il détermine si les objectifs de l'OIM sont réalisés avec efficacité et efficience et en conformité avec les règlements, les règles et les résultats escomptés de l'Organisation. En outre, à la demande de l'Administration, il fournit des services consultatifs et des avis sur des questions et des politiques organisationnelles, et réalise des examens indépendants.

4. Le Bureau exerce ses fonctions d'audit interne d'une manière généralement conforme aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, édictées par l'Institute of Internal Auditors, et s'acquitte de ses fonctions d'enquête en accord avec les Lignes directrices uniformes en matière d'enquête, approuvées par la Conférence des enquêteurs internationaux, et compte dûment tenu de la jurisprudence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

5. L'Inspecteur général confirme par le présent rapport l'indépendance organisationnelle du Bureau. Aucune ingérence de la direction dans la planification des travaux ou dans l'établissement de rapports sur ceux-ci n'a été constatée, ni aucun problème d'insuffisance de ressources ou autre ayant nui à l'indépendance des activités d'audit interne ou des opinions d'assurance. Chaque année, ainsi qu'avant chaque mission, tous les membres de l'équipe d'audit confirment leur adhésion aux principes et aux règles de conduite correspondant aux normes internationales en matière d'audit.

Résumé des activités menées pendant la période considérée

6. Le tableau 1 résume les activités menées par le Bureau du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. (De plus amples informations pour chaque fonction sont données plus loin, dans des sections distinctes.)

Tableau 1 : Ventilation des activités

Audits internes, y compris audits dynamiques	Enquêtes : affaires closes
52	1 187

7. Normalement, les responsables des deux fonctions se réunissent régulièrement avec le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance et donnent suite à ses recommandations. Pendant la période considérée, trois réunions ont été tenues, en novembre 2021, en mars 2022 et en juin 2022.

Structure et ressources du Bureau

8. Le tableau 2 résume les dotations en effectifs approuvées dans le Programme et Budget pour 2020, 2021 et 2022.

Tableau 2 : Dotations en effectifs approuvés

	2020	2021	2022
Dotations en effectifs approuvés			
Inspecteur général	1	1	1
Audit interne*	12	12	12
Enquête*	14	15	15
Personnel d'appui de la catégorie des services généraux	2	2	2
Effectifs temporaires ou financés par des projets			
Enquête	4	4	3
Total	33	34	33

* Le recrutement à certains postes est actuellement en voie d'achèvement.

9. Le personnel du Bureau de l'Inspecteur général est déployé sur trois sites : le Siège, le Centre administratif de Manille et le Centre administratif de Panama (voir le tableau 3 ci-dessous).

Tableau 3 : Effectifs par site

Site	Effectifs	OIG	Audit interne	Enquête
Genève	Effectifs approuvés	2	3	15
	Effectifs temporaires ou financés par des projets			3
Manille	Effectifs approuvés	1	8	
Panama	Effectifs approuvés		1	
Total		3	12	18

Enquête

10. Une enquête est un processus officiel d'établissement de faits qui consiste à examiner des allégations de conduite répréhensible et de manquement pour déterminer si de tels actes ont été commis et, dans l'affirmative, identifier la ou les personnes responsables.

11. La fonction d'enquête du Bureau est chargée de mener des enquêtes administratives indépendantes, fondées sur le droit, pour protéger l'intégrité des opérations de l'OIM et en améliorer l'efficacité et l'efficience, tout en contribuant à la responsabilité et à la transparence. Le Bureau reçoit toutes les allégations de manquement, y compris celles concernant les cas de fraude, de gaspillage, de harcèlement sur le lieu de travail, d'abus d'autorité, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il mène, en outre, des enquêtes sur les allégations de représailles reçues par le Bureau de la déontologie.

12. La fonction d'enquête compte actuellement 15 postes de durée déterminée, dont un poste d'administrateur auxiliaire. Trois autres personnes sont actuellement titulaires de contrats spéciaux de courte durée, et 10 enquêteurs et agents d'appui interviennent en qualité de consultants, y compris sur la base d'un fichier. Pendant la période considérée, le poste d'Inspecteur général adjoint a été reclassé de P-5 à D-1, et celui de Responsable de la réception des plaintes de P-4 à P-5.

13. La nouvelle équipe, qui comprend des ex-agents de la force publique, des juristes et des spécialistes de l'expertise comptable judiciaire, possède une vaste expérience des systèmes et processus de l'OIM. Cette palette de compétences est un atout décisif lorsqu'il s'agit de résoudre des affaires avec rapidité et rigueur. L'application optimisée des procédures de l'OIM et le système de gestion des dossiers continuent d'améliorer l'efficacité de la fonction ; de nombreux dossiers peuvent être traités grâce à l'approche systémique actuelle sans devoir mettre en place de composante sur le terrain.

14. La fonction continue de bénéficier de la délégation de pouvoir pour gérer son budget et ses activités en toute indépendance, sans être soumise aux contraintes organisationnelles habituelles. Par ailleurs, les crédits destinés à couvrir les frais de voyage et les dépenses afférentes aux consultants, qui avaient été augmentés pendant la période précédente, ont été maintenus au même niveau.

15. Au total, 1 187 affaires ont été traitées par la fonction d'enquête, contre 953 pendant la période précédente. Des précisions sont données dans le tableau 4.

16. L'arriéré d'affaires signalé au cours des périodes précédentes a été totalement éliminé. À la fin de la période considérée, seulement 3 affaires au stade de la réception étaient antérieures à juin 2022, seulement 25 affaires en cours d'enquête étaient antérieures à 2021, et aucune affaire en cours d'enquête n'était antérieure à 2020.

17. Pendant la période considérée, 117 rapports ont été établis à l'intention du Bureau des affaires juridiques pour qu'il envisage des mesures disciplinaires, contre 130 durant la période précédente. Ce léger recul du nombre de rapports établis est dû au moindre nombre d'affaires en cours, qui découle de l'élimination de l'arriéré d'affaires préexistant.

18. Le nombre d'allégations reçues est passé à 1 184, contre 979 au cours de la période précédente, 715 au cours de la période 2019-2020, et 325 au cours de la période 2018-2019. En moyenne, 99 allégations ont été reçues par mois, contre 81 pendant la période précédente, et 384 allégations ont été reçues rien qu'au cours des trois derniers mois. L'augmentation constante du nombre d'allégations se reflète dans le nombre d'affaires en cours d'évaluation, qui s'élève à 124 contre 49 à la fin de la période précédente. Bien que les allégations en cours d'évaluation soient actuelles, et que leur statut soit cohérent par rapport à la période précédente, l'augmentation constante du nombre d'allégations est un défi pour l'équipe actuelle et risque de créer un nouvel arriéré d'affaires.

19. Cette augmentation constante est probablement due à la visibilité accrue du Bureau et du système en ligne We Are All In, qui permet de signaler des allégations en toute confidentialité. Elle peut aussi être considérée comme le signe d'un système de responsabilité interne efficace, accessible et fiable.

20. Par ailleurs, le nombre d'enquêtes closes a légèrement diminué, passant de 180 à 171, en conséquence de l'élimination de l'arriéré d'affaires en cours d'enquête pendant la période considérée, ce qui a réduit le nombre total d'affaires en cours. Bien que le nombre d'allégations reçues soit passé de 979 à 1 184, celui des affaires en cours à la fin de la période a reculé, passant de 239 à 236.

21. Deux enquêteurs de l'OIM ont participé à la 22^e Conférence des enquêteurs internationaux, tenue en juin 2022. En outre, des membres du personnel ont présenté le mandat et l'activité du Bureau à la réunion mondiale des chefs de mission de l'OIM, ainsi qu'à la conférence régionale tenue au Kenya. Le Bureau fait partie des Représentants des services d'enquête du système des Nations Unies, du groupe de travail interinstitutions créé par le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et du groupe de travail interinstitutions sur les enquêtes numériques. Il est également représenté au sein de

l'équipe spéciale du Siège de l'OIM chargée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi qu'au sein du groupe de travail We Are All In. Pendant la période considérée, la fonction d'enquête a continué de contribuer activement à la rédaction des nouvelles politiques de lutte contre le harcèlement et les représailles de l'OIM, ainsi qu'à plusieurs modules de formation en matière de responsabilité, y compris une formation destinée aux chefs de mission de l'OIM et des campagnes de sensibilisation au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Bureau propose également une formation permanente à ses enquêteurs et élargit son système de procédures opérationnelles permanentes et de documents d'orientation.

Tableau 4 : Dossiers d'enquête

État d'avancement des enquêtes	Nombre d'affaires
Affaires reportées de la période précédente	
Affaires en cours d'enquête	162
Affaires en cours d'évaluation	49
Affaires évaluées en attente d'enquête ou de clôture	5
Affaires faisant l'objet d'une enquête par des tiers	23
Nombre total d'affaires reportées de la période précédente	239
Affaires reçues pendant la période considérée (1 ^{er} septembre 2021-31 août 2022)	1 184
Nombre total d'affaires reportées et reçues	1 423
Affaires closes pendant la période considérée	
Après évaluation	681
Finalisées par un rapport d'enquête et renvoyées à LEGGL	69
Renvoyées à la Division des contrats de LEG	3
Renvoyées à LEGGL avec un rapport de renvoi	48
Renvoyées à un ou plusieurs autres bureaux	246
Enquêtes menées et affaires closes par une note ou un rapport de clôture	102
Affaires closes après une enquête par procuration	38
Nombre total d'affaires closes pendant la période considérée	1 187
Situation au 31 août 2022	
Affaires en cours d'enquête	102
Affaires en cours d'évaluation	124
Affaires en attente d'examen par les pairs ou de clôture	0
Affaires faisant l'objet d'une enquête par des tiers	10
Nombre total d'affaires en cours	236

LEG : Bureau des affaires juridiques ; LEGGL : Division du droit administratif et général du Bureau des affaires juridiques.

Audit interne

22. La fonction d'audit interne réalise des audits internes conformément aux normes internationales d'audit. Ses audits portent sur les processus, les fonctions, les projets, les entités centralisées, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Le plan de travail annuel en matière d'audit, qui est fondé sur une évaluation détaillée des risques, est examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance et approuvé par le Directeur général.

23. La fonction d'audit interne a continué de réajuster ses priorités compte tenu des répercussions de la pandémie sur le plan annuel d'audit interne et des restrictions imposées aux déplacements du personnel. Elle a perfectionné les protocoles d'audit à distance qu'elles avaient introduits précédemment et a revu tous les protocoles d'audit en place pour étudier les possibilités d'une réactivité accrue.

24. La fonction d'audit interne doit se soumettre tous les cinq ans à une évaluation de la qualité externe et indépendante, qui doit vérifier la conformité avec les normes. Cette évaluation détaillée a été menée à bien en décembre 2021 ; la fonction a obtenu, pour la deuxième fois consécutive, la note la plus élevée s'agissant de la « conformité générale ». Les résultats ont été communiqués à la haute direction de l'OIM et au Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance ; les domaines susceptibles d'amélioration qui ont été identifiés font l'objet d'un plan d'action dont la mise en œuvre est surveillée de près. Par ailleurs, la fonction d'audit interne effectue continuellement des autoévaluations de la conformité avec les normes. Une évaluation interne de la qualité a été réalisée pendant la période considérée, dont les résultats ont servi à perfectionner les protocoles en prévision de l'évaluation externe indépendante de la qualité.

25. La fonction est toujours en communication étroite avec les représentants des services d'audit interne d'autres organismes et organisations apparentées des Nations Unies, et participe activement et régulièrement aux groupes de travail constitués pour élaborer des stratégies et des cadres d'audit au sein du système des Nations Unies pendant la pandémie. À la conférence des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies tenue en 2021, la fonction d'audit interne de l'OIM est devenue membre d'un groupe de travail chargé de définir un mandat commun et un programme de travail pour l'audit concernant le programme d'efficience et d'efficacité des équipes de pays des Nations Unies, qui est en cours.

26. Pendant la période considérée, la fonction d'audit interne a participé à des groupes de travail chargés d'initiatives en cours de l'OIM en matière de gouvernance, notamment concernant le cadre de délégation de pouvoir, les relations financières avec les partenaires, et l'initiative du cadre de contrôle interne. En outre, elle a renforcé son interaction avec l'Unité de gestion des risques institutionnels à la faveur de réunions et d'échanges fréquents sur l'évaluation des risques et d'autres domaines nouveaux.

27. La fonction d'audit interne a participé à la retraite annuelle mondiale des chargés principaux de la gestion des ressources et à deux retraites régionales, où elle a fait des exposés sur les domaines d'intérêt transversaux relatifs à l'audit interne et a donné un aperçu des messages clés tirés des évaluations de la gouvernance, des risques et de l'environnement de contrôle réalisées dans le cadre de missions d'audit individuelles.

28. Le personnel chargé de l'audit interne a continué de développer ses compétences professionnelles par des certifications additionnelles délivrées par l'Institute of Internal Auditors.

29. Le tableau 5 ci-après indique les missions d'audit réalisées pendant la période considérée. Outre les audits planifiés, la fonction d'audit interne a poursuivi l'expérimentation du protocole d'audit dynamique élaboré pendant la période précédente. Cette approche d'audit dynamique sera développée et mise en œuvre, le cas échéant, en 2023, après que les essais auront été couronnés de succès et que les enseignements en auront été examinés.

Tableau 5 : Ventilation des audits effectués

Région	Audits de bureaux de pays*	Audits de bureaux régionaux	Audits de systèmes, de processus et de fonctions	Audits de projets*
Asie et Pacifique	2	-	-	6
Afrique australe	1	1	-	-
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4	1	-	10
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	3	-	-	18
Afrique centrale et de l'Ouest	2	-	-	-
Europe du Sud-Est, Europe orientale et Asie centrale	1	-	-	-
Siège	-	-	3	-
Total	13	2	3	34

* Sur l'ensemble des audits, sept bureaux de pays, ainsi que les projets qu'ils gèrent, ont été examinés dans le cadre du protocole d'audit dynamique.

30. Bien que la mise en œuvre des recommandations incombe à la direction de l'OIM, la fonction d'audit interne a continué d'intensifier ses efforts pour assurer activement la surveillance et le suivi des recommandations en suspens. Les clients audités ont participé activement à l'exercice, et la collaboration avec la direction en vue de la mise en œuvre des recommandations se poursuit.

31. Des investissements constants ont été faits dans le perfectionnement du logiciel de gestion de l'audit, y compris l'achat d'un module d'audit dynamique permettant de s'adapter aux dernières innovations technologiques en matière d'audit. En janvier 2021, la fonction d'audit interne a mis en œuvre un système qui permet aux clients audités de fournir directement en ligne des informations actualisées sur les recommandations en souffrance, de façon à améliorer l'efficacité et le respect des délais et à mieux associer les clients audités au processus de suivi. Ce système est désormais pleinement opérationnel : toutes les recommandations sont suivies et surveillées en ligne, et les clients audités peuvent se connecter au système pour accéder aux recommandations et fournir directement des informations actualisées et des pièces justificatives.

32. Les modules de notification du nouveau système ont également été perfectionnés pour permettre une surveillance plus active du statut des recommandations d'audit grâce à un tableau de bord spécifique qui montre l'état d'avancement des recommandations d'audit par rapport à la date de mise en œuvre convenue avec les clients audités. La fonction d'audit interne continuera d'ajuster le protocole applicable au suivi des recommandations et de tenir la haute direction de l'OIM et les autres parties prenantes informées de tout changement.

33. Le tableau 6 présente une ventilation du statut des recommandations d'audit interne par niveau de risque.

Table 6 : Statut des recommandations en suspens par niveau de risque

Statut	Très élevé	Élevé	Moyen	Total
Suivi requis	4	17	26	47
Suivi prévu	10	70	107	187
Total	14	87	133	234

34. Les 234 recommandations d'audit notifiées pendant cette période sont toutes considérées comme actuelles, car aucune n'est en souffrance depuis longtemps (plus de 12 mois après la date de suivi fixée). Il s'agit là d'une amélioration importante par rapport à la période précédente. Sur l'ensemble des recommandations, les 47 recommandations pour lesquelles un suivi est requis ont dépassé leur date de mise en œuvre de un à trois mois et sont surveillées de près avec leurs responsables respectifs. Des informations actualisées sur le statut et le contexte de toutes les recommandations sont régulièrement diffusées auprès des bureaux régionaux et des membres pertinents de la haute direction de l'OIM.

35. Depuis juin 2022, la fonction d'audit interne a participé à l'élaboration d'indicateurs de performance clés relatifs à la mise en œuvre des recommandations d'audit interne dans le cadre de l'initiative de gestion axée sur les résultats.

36. Une constatation récurrente est une constatation qui est fondamentalement de même nature qu'une autre faite lors d'audits consécutifs ou lors de tout autre audit effectué pendant la période considérée. Les constatations récurrentes appellent une attention particulière de la part de la direction car elles sont considérées comme présentant un risque élevé à très élevé. Bien que les constatations récurrentes et les domaines clés susceptibles d'amélioration identifiés pendant la période considérée soient conformes aux rapports précédents, les initiatives de gouvernance en cours devraient, selon toute attente, permettre de corriger progressivement les insuffisances. La fonction d'audit interne continuera d'identifier les causes profondes de ces constatations d'audit récurrentes et de les inclure dans son processus d'évaluation des risques afin de faciliter l'établissement de plans d'audit annuels pertinents.

37. Les principales constatations d'audit récurrentes, présentées par domaine audité, sont les suivantes :

- a) **Gouvernance et gestion** : Délégations de pouvoir incomplètes, imprécises et non conformes aux rôles et responsabilités du système ; des mesures doivent être prises par la direction concernant les évaluations des risques des bureaux et programmes de pays ;
- b) **Gestion des programmes et des projets** : Nécessité d'associer le personnel chargé de la gestion des ressources à la conception des projets dans le cadre d'une approche collaborative ; nécessité d'une formation à la gestion de projet pour remédier à l'utilisation irrégulière des systèmes de gestion de projet ; carences dans l'établissement du budget et du suivi financier des projets ; retards dans le lancement des projets en raison des exigences des donateurs, ainsi que dans la mise en œuvre des projets et l'établissement des rapports aux donateurs, ce qui se répercute sur la comptabilité et la codification des projets ;
- c) **Gestion financière** : Carences, et notamment cas de comptabilisation incorrecte et d'utilisation de comptes d'attente/du grand livre, gestion inefficace de la trésorerie dans le bureau, en particulier dans des zones ou des opérations à haut risque, et séparation des tâches lors de l'exécution des transactions ;
- d) **Achats et chaîne d'approvisionnement** : Processus d'achat et de passation de marchés insuffisamment documentés et peu transparents, utilisation irrégulière des bons de commande électroniques, et insuffisances dans l'administration des contrats de consultant ;
- e) **Gestion des actifs** : Mauvaise gestion des stocks sous l'angle du rapprochement et du suivi des actifs, conjuguée à une utilisation irrégulière des systèmes et à un suivi insuffisant des actifs gérés par les bénéficiaires ;

- f) **Technologies de l'information** : Plans de poursuite des activités et registres des risques informatiques inadéquats, défaillances concernant les protocoles de protection des mots de passe et absence de descriptions de fonctions spécifiques pour le personnel informatique, et cas d'accès non restreint à des zones informatiques sensibles ; failles dans le réseau informatique et la cybersécurité.

38. En outre, sur la base de ces constatations systémiques récurrentes, la fonction d'audit interne effectue des audits de processus dans des domaines plus complexes où des améliorations institutionnelles s'imposent. Pendant la période considérée, trois audits de processus concernant le cadre régissant les entreprises extérieures, l'établissement du budget et la planification financière, et la consolidation des états financiers ont permis d'identifier un certain nombre de domaines institutionnels susceptibles d'amélioration, dont plusieurs ont été intégrés dans le Cadre de gouvernance interne et les activités de réorganisation du mode de fonctionnement dans le but de renforcer les cadres clés de politique, de surveillance et de suivi dans toute l'Organisation.

39. La fonction d'audit interne a continué de publier des [résumés de ses rapports d'audit interne](#) après leur parution, accompagnés des réponses de la direction. À ce jour, 88 résumés de rapports d'audit parus depuis 2017 ont été affichés sur la page Web de l'audit interne.